

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 18 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 11 septembre 2026.

Etaient présents :

Mesdames, Stéphanie BLOCQUET, Lucile CAPET, Céline DRUMÉZ, Cindy HABOURDIN, Gaëlle LEDOUX, Michèle LEFEBVRE, Sophie MICHEL, Roseline RENSY,

Messieurs Thierry CARON, Hubert DASSONVILLE, Pierre FACHE, Arnaud FURSTENAU, David RAMARD, Maxime GALLET, Christophe DOUBLET.

Dont pouvoir :

Monsieur Jean-Marc DELSERT à Monsieur Dominique DELECOURT
Madame Joëlle BARIL à Madame Roseline RENSY
Monsieur Guillaume SNAET à Monsieur Maxime GALLET

Madame Céline DRUMÉZ est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : la colonie à la neige 2027.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

L'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE DU LOTISSEMENT DU DOCTEUR BOURGEOIS

Dans le cadre de la réalisation du lotissement du Docteur Albert Bourgeois, un appel d'offres a été lancé le 26 juin 2026.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 septembre afin d'étudier et d'analyser les offres reçues. Les critères de jugement ont été fixés ainsi : prix 60% / valeur technique 40%.

Lot n°1 : VRD et assainissement :

3 entreprises ont répondu : Ambiance TP, Eurovia et Witrant. Après analyse, les membres de la commission proposent de retenir la société Eurovia pour un montant de 464 741,70€ HT (l'estimation du maître d'œuvre était de 433 806,50€ HT).

Lot n°2 : réseaux :

2 entreprises ont répondu : Satelec et Ensio. Après analyse, les membres de la commission proposent de retenir la société Satelec (Henin Beaumont) pour un montant de 119 360€ HT (l'estimation du maître d'œuvre était de 126 320€ HT).

Lot n°3 : espaces verts :

3 entreprises ont répondu : Terideal, Flandres Artois Paysage et Giorgi. Après analyse, les membres de la commission proposent de retenir la société Flandres Artois Paysage (Ruitz) pour un montant de 33 346,20€ HT (l'estimation du maître d'œuvre était de 50 846,50€ HT).

Soit un total de 617 447,90€ HT (l'estimation du maître d'œuvre était de 610 973€ HT).

Le conseil Municipal adopte les propositions de la commission à l'unanimité.

Monsieur David RAMARD demande si l'installation de jeux fait diminuer l'enveloppe allouée aux espaces verts. Les jeux seront installés à la fin du projet. Ils feront l'objet d'un autre dossier et ne sont pas compris dans l'appel d'offre.

LES AVENANTS DU MARCHE DE MISE EN ACCESSIBILITE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Afin de clôturer ce marché, il est proposé de valider 2 avenants pour le lot n°1 gros œuvre :

- Avenant n°1 : suppression des plantations prévues au marché pour un montant de 562,20€ HT ;
- Avenant n°2 : prestation engazonnement non réalisée pour un montant de 1 000€ HT.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Christophe DOUBLET demande s'il n'y a pas de dossier de malfaçon pour l'engazonnement. Etant donné que cet engazonnement n'a pas été payé, un avenant permettra de diminuer le solde de la facture et de faire appel à une autre société spécialisée dans les espaces verts.

LA NOUVELLE TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 rend caduque à partir du 1^{er} janvier 2027 la délibération d'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) prise par notre commune.

En effet, la taxe sur les logements vacants disparaît, elle est remplacée par une taxe unique : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Le champ d'application de cette taxe est le même que celui de la THLV et son produit fiscal revient à la commune.

S'agissant d'une nouvelle taxe, la commune a la possibilité de voter un taux de TVLH différent de celui de la TH sur les résidences secondaires (8,84% pour Cuinchy). Le taux de TVLH est plafonné à 50%.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour instituer la TVLH.

Il est proposé d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 18% à compter du 1^{er} janvier 2027.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur David RAMARD demande si on connaît le nombre de logements concernés. Le chiffre exact ne nous a pas été communiqué mais il y en a très peu dans la commune.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Les modifications suivantes sont proposées :

Transferts :

- 1 493,30€ du 2313 « travaux en cours » au 2135 « installations générales » ;
- 2 000€ du 2031 « frais d'étude » au 21578 « équipement de voirie »;
- 302€ du 2031 « frais d'étude » au 2156 « matériel d'incendie »;
- 7 057€ du 2313 « travaux en cours » au 2151 « réseaux de voirie ».

Créations (achats de climatiseurs) :

Recette : 3 979,92€ au 1328 « subvention » ;

Dépense : 3 979,92€ au 2188 « autres immobilisations ».

Ces transferts et créations sont adoptés à l'unanimité.

LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS D'AUTOMNE

Rappel : L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 19 au vendredi 23 octobre inclus et accueillera 80 enfants de 3 à 15 ans.

Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN étant indisponible, il est proposé de modifier la délibération du 6 février 2026 afin d'ajouter un poste de directeur et ainsi de créer les postes suivants :

- 1 directeur (indice majoré 397) ;
- 10 animateurs titulaires (indice majoré 373) ;
- 2 animateurs stagiaires (indice majoré 366).

Adopté à l'unanimité.

Ce centre accueillera 68 enfants. L'équipe d'animation est au complet.

Monsieur David RAMARD souhaite savoir pourquoi 10 postes d'animateurs titulaires sont créés alors qu'il n'y a que 9 recrutés. Ces postes ont été créés lors du Conseil Municipal du 6 février 2026, il ne s'agissait que de chiffres prévisionnels.

Madame Lucile CAPET demande si la bibliothèque fonctionne aux horaires habituels. Monsieur le Maire confirme que l'absence de Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN n'a pas d'impact sur l'ouverture et les horaires de la bibliothèque.

LE DEVENIR DE LA PARCELLE AL68

Rappel : En séance du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal a acquis de plein droit la parcelle AL 68, considérée comme bien sans maître.

Cette parcelle a été incorporée dans le domaine communal (superficie de 2 268m²). Après étude, un certificat d'urbanisme a été déposé pour ce terrain. Celui-ci est constructible pour une ou deux habitations.

Il est proposé de mettre en vente ce terrain. Ce dossier sera représenté au Conseil Municipal lorsqu'un acquéreur aura été trouvé.

Adopté à l'unanimité.

LE POINT SUR LES MERCREDIS RECREATIFS

Le dispositif des mercredis récréatifs est proposé aux parents depuis le mercredi 2 septembre 2026.

Il rencontre beaucoup de succès. Madame Muriel GUILMAIN en assure la direction sur dérogation des services de la jeunesse et sports.

Sur le mois de septembre 31 enfants seront accueillis.

Afin de pouvoir accueillir 20 enfants le matin et 20 enfants l'après-midi (comme le souhaitent les membres de la commission jeunesse), il est proposé de modifier la capacité d'accueil et de la passer à 40 enfants (notamment le temps de la pause méridienne).

Il est proposé d'autoriser la rémunération de certaines heures supplémentaires effectuées par les agents communaux dans la limite de 10 heures par mois.

Ce dispositif permettrait une meilleure organisation dans le cadre des mercredis récréatifs.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

LA PROPOSITION DE CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leur nombre en évitant la prolifération grâce à la stérilisation.

Pour cela, il est proposé de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis et l'association Sauve qui aime de FESTUBERT.

Pour ce faire, une subvention de 350€ pourrait être versée à l'association Sauve qui aime pour un conventionnement de 10 chats par an.

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UNE ABSENCE LORS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET

Suite à l'absence de sa fille Mila les 22 et 23 juillet, Monsieur Cédric FREVILLE sollicite un remboursement d'un montant de 33,50€.

Un certificat médical a été transmis.

Adopté à l'unanimité.

LE DISPOSITIF DE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE LA CABBALR

Il est proposé de reconduire le transfert des pouvoirs de police au Président de la CABBALR dans les mêmes conditions qu'au précédent mandat.

Ainsi, les compétences suivantes seraient transférées :

- Assainissement
- Collecte des déchets ménagers
- Les aires d'accueil des gens du voyage

A l'inverse, les compétences suivantes ne seraient pas transférées :

- Voirie : circulation et stationnement
- Publicité : enseignes et pré-enseignes
- Habitat : mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne.

Adopté à l'unanimité.

LA DESIGNATION D'UN ELU REFERENT DEFENSE

Renforcer le lien Armées-Nation reste un enjeu national primordial.

Ainsi, chaque commune a, au sein de son Conseil Municipal, un correspondant défense.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à désigner son élu référent défense. Les missions qui lui seront confiées sont :

- Représenter la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région ;
- Sensibiliser les concitoyens sur les questions de défense ;
- Faire perdurer le devoir de mémoire tout au long de l'année.

Monsieur Hubert DASSONVILLE est nommé correspondant défense à l'unanimité.

LA DESIGNATION D'UN ELU REFERENT INCENDIE ET SECOURS

L'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 oblige les communes à désigner un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur Jean-Marc DELSERT est nommé correspondant incendie et secours à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

La Commission jeunesse a sélectionné le séjour « ski grandeur nature » proposé par l'association PEP 59 :

- 20 au 28 février 2027
- Domaine de Frêchet au reposoir en Haute-Savoie
- Pour les enfants de 6 à 14 ans (25 maximum)
- 5 cours de ski de 2 heures
- Le prix du séjour est de 868,50€

Quotients Familiaux	Participation des Familles		Participation de la Municipalité	
< 1000	25%	217,13 €	75%	651,38 €
1000- 1800	35%	303,98 €	65%	564,53 €
1801 - 2500	45%	390,83 €	55%	477,68 €
> 2501	55%	477,68 €	45%	390,83 €
Extérieurs	100%	868,50 €	00%	0,00 €

Adopté à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

Le bilan de l'ALSH de juillet

L'accueil de loisirs d'été s'est déroulé du 07 au 31 juillet 2026 et a accueilli 125 enfants qui ont voyagé au cœur du moyen âge.

Les enfants ont bénéficié d'un programme d'activités particulièrement riche et varié.

Lors de la réunion de bilan qui s'est tenue le 30 juillet, les directeurs ont exprimé une forte lassitude. Ils ont eu le sentiment de subir le fonctionnement du centre en raison du manque d'investissement et d'autonomie d'une partie de l'équipe même si plusieurs animateurs se sont montrés sérieux et investis.

Cette situation constitue un point de vigilance pour les prochaines sessions. Il apparaît nécessaire de renforcer l'exigence lors du recrutement afin de constituer des équipes plus autonomes, engagées à la hauteur des responsabilités confiées auprès des enfants.

Une famille a demandé à rencontrer Monsieur le Maire et Madame Sophie MICHEL au sujet de la posture d'un animateur. Une rencontre a donc été organisée immédiatement en présence de l'animateur concerné.

Les échanges ont permis de constater collectivement un malentendu formalisé dans un compte rendu signé par tous les intervenants.

Le soir du 31 juillet, l'animateur Jules CASTAGNOLI a été victime de propos discriminatoires portant atteinte à sa dignité de la part de collègues.

En qualité d'adjointe à la jeunesse, Madame Sophie MICHEL, par le biais d'un courrier, a rappelé à l'ensemble de l'équipe les valeurs essentielles du projet éducatif : respect, inclusion et bienveillance.

Ce courrier visait uniquement à rappeler le cadre collectif.

Pour répondre aux incompréhensions exprimées par quelques jeunes gens, la commission Jeunesse réunit le 9 septembre dernier a proposé de recevoir le 16 octobre les animateurs qui le souhaitent afin de clarifier définitivement la situation.

La position des membres de la commission jeunesse demeure ferme.

Le dialogue est ouvert mais ils ne transigeront pas sur les valeurs de respect, de dignité et d'inclusion qui fondent d'abord notre société et particulièrement l'accueil de loisirs de notre commune.

Monsieur David RAMARD sera présent lors de la réunion du 16 octobre, il espère qu'il n'y a pas eu d'amalgame lors du recrutement.

Madame Sophie MICHEL explique qu'un courrier a été envoyé à deux animatrices précisant qu'elles ont été recrutées deux fois cette année et que le choix a été fait de laisser la place à d'autres animateurs qui souhaitent également s'investir.

Monsieur David RAMARD s'étonne qu'on recrute des personnes qui n'habitent pas CUINCHY et qui ne connaissent pas le centre. Madame Sophie MICHEL précise qu'il faut faire monter les jeunes stagiaires afin de leur permettre de valider leur BAFA.

Madame Céline DRUMETZ demande s'il serait possible de regrouper le recrutement de la Commission Jeunesse et la Commission recrutement. Les missions sont totalement différentes, l'une gère notamment le centre de loisirs, l'autre organise les jobs d'été.

Monsieur le Maire rappelle que les intérêts de la commune et l'intérêt collectif doivent rester la priorité.

La lutte contre l'évitement scolaire

En France, l'instruction des enfants âgés de 3 à 16 ans est obligatoire. Dans ce contexte il est proposé aux communes de signer une convention d'évitement scolaire avec les organismes chargés du versement des prestations familiales (CAF et MSA).

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, sous la responsabilité du DASEN sont tenus de transmettre au maire la liste des élèves inscrits dans les établissements situés sur le territoire communal en octobre de chaque année.

Ces conventions permettront de disposer, une fois par an, des données relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés sur la commune et de garantir ainsi l'exhaustivité du recensement.

Les situations d'évitement seront portées à la connaissance des organismes de prestations familiales par les sous-préfets d'arrondissement et pourront entraîner la suspension des prestations dues aux familles concernées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le rapport d'audit du Restaurant Municipal

Un audit a été réalisé le 19 juin 2026 par la société Eurofins et la note de 100/100 a été obtenue.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Bonnes pratiques d'hygiène,
- Conformité produit,
- Locaux / équipements,
- Maîtrise process,
- Nettoyage,
- Personnel,
- Traçabilité / gestion non conformités

Monsieur le Maire est fier de ce rapport. Il est agréable de constater que le personnel qui œuvre auprès de Monsieur Sébastien DUBOIS et de Madame Muriel GUILMAIN effectue un travail de qualité. Il rappelle que la qualité des repas est exceptionnelle.

Une lettre de félicitations sera adressée à Monsieur Sébastien DUBOIS et à son équipe de la part de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal Jeunes

Madame Cindy HABOURDIN a une délégation pour la constitution et la gestion d'un Conseil Municipal Jeunes.

Elle propose la création d'un Conseil Municipal Jeunes afin d'associer davantage les jeunes habitants à la vie de notre village et de leur permettre de prendre part, à leur échelle, aux projets qui concernent leur commune.

La création d'un conseil municipal jeune constitue une démarche citoyenne et éducative qui permet de donner une place concrète à la jeunesse dans la vie locale.

La création d'un conseil municipal jeune est bénéfique à plusieurs titres :

- Donner la parole aux jeunes du village
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Faire émerger des projets utiles à la commune
- Renforcer le lien entre les générations
- Développer le sentiment d'appartenance au village
- Encourager l'engagement et la prise de responsabilité
- Construire une commune attentive à toutes les générations

Une commission sera dédiée afin de définir les modalités de cette création : durée du mandat, calendrier, tranche d'âge, animation des ateliers, accompagnement des jeunes.

Les travaux écoles

Monsieur Maxime GALLET informe le Conseil municipal que la Commission travaux s'est réunie le samedi 12 septembre à l'école.

Des travaux de réhabilitation vont être étudiés : la ventilation, un chauffage réversible, le sol, l'isolation et les menuiseries extérieures.

Une première esquisse a été présentée à la commission. Le chiffrage s'élève à environ 1 million d'euros par école. La difficulté sera de conserver l'accès à l'école pendant toute la durée du chantier.

La commission travaux continue son travail et associera l'équipe éducative et les parents d'élèves à ce projet.

Il précise que ce dossier est encore à l'étude et qu'il s'agit d'une gestion de grande ampleur.

Monsieur David RAMARD souhaite savoir si la végétalisation de la cour est envisagée dans ce projet.

Monsieur Maxime GALLET explique qu'elle a bien évidemment été étudiée.

Le Conseil municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

L'entretien du cimetière

Le dossier est compliqué depuis les différentes législations sur l'utilisation des produits chimiques.

Les services techniques communaux doivent tout gérer manuellement. Actuellement le cimetière est propre. Chaque famille doit jouer le jeu en entretenant les sépultures familiales. Des pistes sont étudiées pour l'entretien : journée nettoyage, appel à une association, mécanisation pour les allées.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur Hubert DASSONVILLE pour ses interventions au cimetière. Le cimetière est bien entretenu.

Monsieur Hubert DASSONVILLE a d'ailleurs coupé lui-même des pousses d'arbre qui poussaient entre les sépultures sans que les familles s'en soucient.

Monsieur David RAMARD préconise de diminuer la largeur des allées en laissant de la végétalisation de chaque côté.

Monsieur Hubert DASSONVILLE explique que le problème c'est que l'engazonnement gagne peu à peu du terrain donc l'entretien des allées est encore plus compliqué.

Des cailloux un peu plus gros seront très prochainement répandus. Un chariot sera également mis à disposition pour faciliter le fleurissement par les familles en espérant que ce matériel soit respecté.

L'inauguration de la nouvelle stèle commémorative située dans le cimetière sera faite lors de la cérémonie du 11 novembre en hommage aux Présidents des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Ainsi l'équité entre les Présidents sera respectée.

Pour rappel cette stèle a été réalisée par Monsieur Pascal BENARD, Meilleur Ouvrier de France.

Les plaques de marbre sont quant à elles financées par l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

La demande de nettoyage du pont

En date du 12 juin 2026, nous avons adressé une demande auprès des services départementaux concernant l'état de salissure et le verdissement du pont situé sur la RD166.

Après examen de notre demande ils nous informent que le phénomène de verdissement correspond à un développement naturel de mousses sur les parements de l'ouvrage.

Ce caractère ne constitue pas un motif d'intervention prioritaire et au vu des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'ensemble du réseau départemental la demande est refusée.

Le bilan des guinguettes

Les associations cuinchynaises se sont relayés du 1^{er} juillet au 28 août afin d'organiser les guinguettes de l'été. Ces guinguettes ont rencontré un véritable succès.

Une réunion de débriefing a été organisée avec l'ensemble des associations afin d'organiser dès à présent l'année 2027. Une amélioration de la piste de danse est envisagée.

Une gestion optimale des quantités de matériel sera prévue.

Cette année, un arrêté municipal a permis de fermer le City Stade car des ballons ont cassé plusieurs verres et deux personnes ont été blessées. Cet arrêté sera reconduit dans les années futures.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les différents animateurs sonos qui ont dynamisé ces soirées à tarifs très préférentiels.

Monsieur David RAMARD regrette que le City Stade soit condamné. Il préconise qu'on s'intéresse à des filets ou à des ballons en mousse. Cette proposition a déjà été évoquée mais la sécurité doit être la priorité. Les jeunes comprennent cette décision et ils se rendent dans le terrain de foot de la rue Pasteur les soirs de Guinguettes.

Les responsables associatifs se sont engagés à faire respecter l'arrêté de fermeture du City Stade.

Le point sur les travaux

Une vidéo réalisée par Monsieur Hubert DASSONVILLE retraçant les différents travaux des services techniques est présentée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Les nouveaux commerces

La pizzeria est ouverte depuis mardi soir. Le matériel et l'agencement intérieur sont remarquables et une inauguration sera prochainement organisée.

Une boucherie mobile s'installera le mardi matin sur la place à compter du 6 octobre. Il ne leur était pas possible de venir le mercredi pour le marché.

Le nouvel Abbé de l'église de Cuinchy

Le nouvel Abbé Vincent BLAIN remplacera l'Abbé Emmanuel MULOWAYI et sera officiellement affecté à l'église communale Saint-Pierre de Cuinchy.

Son installation canonique aura lieu le samedi 19 septembre 2026 à 18h30, lors d'une messe qui se déroulera à l'église Saint-Vaast de Béthune.

Monsieur Joël PAREIN et Madame Chantal LOUCHARD pourront représenter la commune en qualité de gardiens d'Église.

Les remerciements de l'association de Fil en Aiguille

L'ensemble des adhérentes du club de Fil en Aiguille, remercie l'ensemble du Conseil Municipal de l'augmentation de la subvention accordée cette année pour un montant de 380€.

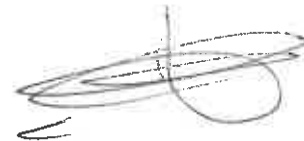
Les remerciements de la Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire présente également ses remerciements pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion de leur loto qui fut une réussite.

- Madame Gaëlle LEDOUX souhaite savoir s'il serait possible de remettre en état les caméras de la mairie. Ce dossier est en cours puisqu'avec l'agrandissement et la mise en accessibilité de la mairie les caméras n'ont pas encore été remplacées. Elles fonctionnent mais le système est obsolète.

Séance levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Céline DRUMÉZ